● Année 1953. — N° 48. Le Numéro: 15 francs. Dimanche 13 Décembre 1953. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 58e SEANCE

Séance du Samedi 12 Décembre 1953.

SOMMAIRE

Présidence de M. Bégarra, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 1165).

2. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information (p. 1165).

Rappel au règlement: MM. Barbé, Antonini, le président.

3. — Convocation des commissions (p. 1167).

4. — Dépôt d'une demande d'avis (p. 1167).

5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1167).

PRESIDENCE DE M. BEGARRA,
vice-président.

(La séance est ouverte à seize heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la troisième séance du vendredi 11 décembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

Aux termes de l'article 24 du règlement, les listes des candidats, établies après entente entre les groupes et déposées au secrétariat général de l'Assemblée, doivent être affichées pendant une heure au moins.

Il va être procédé à cet affichage.

En conséquence, je propose à l'Assemblée de suspendre la séance jusqu'à dix-sept heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à dix-sept heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 24 du règlement, les listes des candidats aux dix commissions générales, à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, à la commission de comptabilité, à la commission d'instruction et à la commission d'information, ont été affichées.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

M. Raymond Barbé. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quelle disposition fondez-vous votre demande d'intervention ?

M. Raymond Barbé. Sur l'article 24 du règlement, premier alinéa.

M. le président. La parole est à M. Barbé pour un rappel au règlement.

M. Raymond Barbé. Conformément à l'article 24 du règlement, premier alinéa: « Chaque groupe peut exiger d'être représenté dans toute commission proportionnellement au nombre de ses membres et de ses apparentés », par un tableau distribué hier soir, au cours de la dernière séance, le groupe communiste était informé qu'il disposait pour l'ensemble des commissions générales de vingt postes de commissaires; ce qui représentait exactement deux postes pour chaque commission.

Empêché de se rendre ce matin à la conférence des présidents de groupes à laquelle d'ailleurs, étant donné le tableau dont je viens de parler, sa présence ne s'imposait pas puisque la répartition concernant notre groupe était absolument automatique, vu, d'une part, les chiffres qui étaient fixés, et, d'autre part, tous les précédents en la matière, — il y en a eu plusieurs dans les années écoulées, — le groupe communiste est très surpris qu'on ait décidé de passer outre à toutes les habitudes et au droit le plus réglementaire en la matière, et de le frustrer d'un siège dans certaines commissions — (politique générale et relations extérieures). Je souligne en passant que cette dernière commission est saisie des questions relatives au traité de communauté européenne de défense dont l'importance ne saurait évidemment être sous-estimée. En revanche, je sais qu'on a accordé au groupe communiste la possibilité d'avoir je ne sais combien de sièges supplémentaires au sein de la commission des affaires financières où les commissaires auront sans doute à s'intéresser à la ratification de comptes définitifs des assemblées d'Afrique occidentale ou d'autres territoires depuis 1942, ratification qui d'ailleurs pourrait intervenir dans cette Assemblée plusieurs jours après le moment où l'Assemblée nationale en aurait déjà délibéré.

Dans ces conditions, nous considérons qu'il s'agit d'une nouvelle mesure discriminatoire prise à l'encontre du groupe communiste.

Nous tenons à dire toutefois qu'étant donné l'importance toute relative que l'on accorde aux travaux de cette Assemblée, nous n'insisterons pas pour faire une opposition dans les règles.

M. Antonini. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini. Un simple mot pour répondre à l'observation de M. Barbé.

Je me permets de rappeler à M. Barbé qu'il marquait un certain intérêt aux travaux de la commission des affaires financières, puisqu'aussi bien je crois me souvenir que M. Curabet a assuré pendant deux ans la présidence de cette commission. Sans doute, à ce moment-là, le groupe communiste attachait-il une grande importance à cette commission. C'est pourquoi aujourd'hui je le trouve mal venu de se plaindre qu'on ait réservé un certain nombre de sièges à son groupe au sein de cette commission. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je suis certain que l'Assemblée regrettera que le groupe communiste n'ait pas jugé utile de se faire représenter à la conférence des présidents de groupes qui a eu lieu ce matin et je crois pouvoir affirmer que la répartition des sièges entre les différents groupes a été faite de la façon la plus équitable, y compris à l'égard du groupe communiste.

M. Raymond Barbé. Je m'inscris en faux contre cela, monsieur le président !

M. le président. C'est votre avis, mais je suis persuadé qu'il n'est pas partagé par l'Assemblée.

M. Laurin. Certainement pas.

M. le président. De toute façon, en application de l'article 24 du règlement, je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer:

MM. Berthaud, Bertrand, Boucavel, Bui The Phuc, Burkhardt, Cao Van Chieu, Chastenet, Comiti, Coulibaly, Dardelle, Dubois, Mme Eboué-Tell, MM. Griaule, Hazoumé, Heline, Kamil, Kemajou, Mlle Lafon, MM. La Gravière, Lechani, Mme Malroux, MM. Mama Fousséni, Marguerite, Marquet, N'Diaye Guirandou, Phung Ba Nghia, Raphaël-Leygues, Razafindrakoto, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe communiste, union des républicains progressistes.)

Membres de la commission des affaires économiques:

MM. Ahmed Abdallah, Bégarra, Bentchicou, Dede, Dusseaulx, Egretaud, Fadda, Feix, Jacquier, Léon (Robert), Loste, Luciani, Montrat, Mme Emilienne Moreau, MM. Nghiem Van Tri, Nguyen Huu Thuan, Nguyen Trung Vinh, Peretti, Polycarpe, Ramus, Reverbori, Rogier, Rogue, Roy, Saïdou Djermakoye, Schmitt, Sim Var, Theetten, Troisgros, Vignes.

Membres de la commission des affaires financières:

MM. Max André, Antonini, Avinin, Barbé, Bernier, Cazelles, Cheikh Sidia Souleymane, Chiarasini, Cornet, Doan Huu Giam, Do Huu Thinh, Egretaud, Fontanet, Gay, de Gouyon, Léger, Le Van Dinh, Lounda, Montrat, Mouragues, Pann Yung, Peretti, Rencurel, Reverbori, Ribera, Rogier, Schleiter (Gabriel), Ya Doumbia.

(Deux sièges sont réservés aux conseillers du groupe communiste et Union des républicains progressistes.)

Membres de la commission des affaires sociales:

MM. Bégarra, Begat, Benamor, Bentounès, Boiteau, Burkhardt, Chekkal Daho, Coulibaly, Deroux, Dubois, Dupuy (Marceau), Mme Eboué-Tell, MM. Galimand, Gervain, Kamil, Mme la princesse Khammao, M. La Gravière, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mbida, Michalet, Mignot, N'Diaye Guirandou, Nguyen Duy Thanh, Perier, Sarr Ibrahima, Général Sicé, Sylla, Theetten, Mme Tran Van Chuong.

Membres de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts:

MM. Audu, Belabed, Boiteau, Bouda, de Bruchard, Carroué, Cazelles, Charles, Duval, Guiter, Guyard, Huynh Van Chin, Kamil, Kemajou, Mlle Le Ber, MM. Le Brun Kéris, Le Van Dinh, Lounda, Mayaki, Menguy, Monnet, Mouragues, Nguyen Khac Su, Repiquet, Roclore, Rogue, Roulleaux-Dugage, Serot, Viniger, Ya Doumbia.

Membres de la commission de la défense de l'Union française:

MM. Max André, Audu, Ba Amadou, Bazé, Bergès, Buu Kinh, Castex, Darlan, Do Huu Thinh, Fleury, Fontanet, Frey, Galimand, Georget, de Gouyon, Guiter, Lachenal, Laurent-Eynac, général Legentilhomme, Lévy (Roger), Marguerite, Mbida, Mme Emilienne Moreau, contre-amiral Moullec, MM. Nguyen Huu Thuan, Raphaël-Leygues, Schleiter (Gabriel), Schneider, Signoret, Thonn Ouk.

Membres de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales:

MM. Antonini, Belabed, Benamor, Berges, Berthaud, Blanchard de La Brosse, Boisdon, Alfred Bour, de Bruchard, Chekkal Daho, Cornet, Diallo, Dorange, Fadda, Guillabert, Junillon, Mlle Lafon, MM. Mignot, Morel, Nguyen Huy Lai, Nguyen Kim Loan, Pialoux, Polycarpe, Randretsa, Razafindrakoto, Ribera, Saïdou Djermakoye, Sarraut (Omer), Thomas (Jean-Marie), Troisgros.

Membres de la commission du plan, de l'équipement et des communications:

MM. Ahidjo, Ahmed Abdallah, Alduy, Barry, Castex, Charles Charles-Cros, Charlier, Dede, Deroux, Diallo, Duval, Fillon, Fleury, Gay, Guillabert, Iba Zizen, Jacobson, Jacquier, Junillon, Keita dit Modibo, Lhuillier, Luciani, Marquet, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty, Rogué, Roy, Sérot.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe communiste, union des républicains progressistes.)

Membres de la commission de politique générale:

MM. Bandaogo, Blanchard de la Brosse, Boumendjel, Buu Kinh, Cao Van Chieu, Charles-Cros, Charlier, Chastenet, Chiarasini, Coquart, Delmas, Duval, Foecart, Iba Zizen, Kaouza, Laurent-Eynac, Laurin, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. le général Legentilhomme, Michalet, Nguyen Huy Lai, Perier, Pialoux, Rencurel, Roulleaux-Dugage, Schmitt, Soppo Priso, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe communiste, union des républicains progressistes.)

Membres de la commission des relations extérieures:

MM. Ba Amadou, Bème, Berthaud, Bidet, Boumendjel, Bui The Phuc, Ceran-Jerusalemy, Coquart, Dardelle, Delpuech, Gorse, Guiter, Guy, Hamroun, Heline, Mme Lefaucheux, MM. Levy (Roger), Maina Fousséni, Marquet, Nguyen Khac Su, Nguyen Van Ty, Oudard, Pheng, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Schneider, Soppo Priso, Thonn Ouk, Vignes.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe communiste, union des républicains progressistes.)

Membres de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles :

MM. Alduy, Antonini, Audu, Avinin, Barbé, Boisdon, Boumendjel, Alfred Bour, Buu Kinh, Carroué, Ceran-Jerusalemy, Coquart, Cornet, Costes, Daber, Fleury, Guyard, Huynh Van Chin, Keita dit Modibo, Léger, Michalet, Nguyen Huy Lai, Oudard, Reverbori, Rogué, Rosenfeld, Sarr Ibrahima, Soppo Priso, Theetten, Thonn Ouk.

Membres de la commission de la comptabilité:

MM. Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Dardelle, Doan Huu Giam, Egretaud, Fillon, Georget, Hamroun, Léon (Robert), Montrat, Pann Yung, Reverbori, Theetten.

Membres de la commission d'information:

MM. Alduy, Berthaud, Blanchard de la Brosse, Delpuech, Djima Doumbaye, Guy, Hazoumé, Lachenal, La Gravière, Le Brun Kéris, Luciani, Mme Malroux, MM. Mayaki, Mbida, Menguy, Mme Emilienne Moreau, MM. Morel, Pham Van Binh, Riond, Mme Tran Van Chuong.

Membres de la commission d'instruction:

MM. Max André, Bouda, Cazelles, Daber, Delmas, Fadda, Frey, Galimand, Hazoumé, Héline, Margueritte, Nguyen Kim Loan, Odru, Pheng, Phung Ba Nghia, Rencurel, Ribera, Rosenfeld, Schmitt, Troisgros.

Commissaires suppléants permanents (art. 7, alinéa 1er du règlement):

Mlle Lafon;

Un siège est réservé au groupe des indépendants d'outre-mer;

Un siège est réservé au groupe d'Union française;

Un siège est réservé aux conseillers non inscrits.

— 3 —

CONVOCATION DES COMMISSIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée que les réunions des commissions, en vue de l'élection de leurs bureaux, auront lieu mardi 15 décembre, à partir de dix heures, à Paris, 21, rue la Boétie suivant l'horaire ci-après qui a été affiché:

Commission des affaires culturelles: dix heures; local 31.

Commission des affaires économiques: dix heures trente; local 32.

Commission des affaires financières: onze heures; local 33.

Commission des affaires sociales: onze heures trente; local 34.

Commission de l'agriculture: quatorze heures; local 31.

Commission de la défense de l'Union française: quatorze heures trente; local 32.

Commission de la législation: quinze heures; local 33.

Commission du plan: quinze heures trente; local 34.

Commission de politique générale: seize heures; local 31.

Commission des relations extérieures: seize heures trente; local 32.

Commission du règlement: dix-sept heures; local 33.

Commission de la comptabilité: dix-sept heures trente; local 34.

Commission d'instruction: dix-huit heures; local 31.

Commission d'information: dix-huit heures trente; local 32.

— 4 —

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant extension aux territoires d'outre-mer, à l'exception des Etablissements français dans l'Inde, ainsi qu'au Cameroun et au Togo, des dispositions de la loi du 5 décembre 1951 réglementant la pratique des arrhes en matière de ventes mobilières.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 404, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. (*Assentiment.*)

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute laisser à son président le soin de fixer la date et l'heure de sa prochaine séance, qui aura pour ordre du jour:

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures vingt.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.